

Séance plénière du Conseil de Développement Participatif

Rapporteur : M. Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

Avis			
Commission n°6		Bureau	
Séance du 01/09/04	Favorable	Séance du 9/09/04	Information

Après l'adoption du projet d'agglomération, le Conseil de développement participatif (CDP) a conduit un premier cycle de travaux afin de nourrir les réflexions de la CAGB. Les résultats seront restitués mardi 12 octobre 2004 à 18 h 30 (Besançon, CCI, 46 avenue Villarceau) lors d'une séance plénière du CDP. Le bureau du CDP, réuni le 9 avril 2004, a souhaité que les conseillers communautaires soient invités à participer à cette séance plénière de restitution.

Le Président du CDP compte sur une forte participation des délégués de la CAGB dans la mesure où cette démarche s'inscrit dans une perspective de dialogue entre les élus de la CAGB et une diversité d'acteurs socio-économiques.

Les thèmes abordés au cours de cette séance sont les suivants :

- L'accompagnement de la création d'entreprise (TPE) dans l'agglomération
- Les critères de localisation des entreprises
- Premiers questionnements sur l'organisation de l'espace et des déplacements
- La qualité de la vie étudiante dans l'agglomération
- Concilier les temps de la vie quotidienne : l'accueil des enfants
- Les personnes fragiles face aux temps sociaux : quelles perceptions et quelles actions des communes ?
- De nouvelles pratiques du temps libre chez les jeunes ?
- Première approche vers une cartographie de la participation dans l'agglomération.

Le Président de la C.A.G.B. a informé les membres du Bureau de la C.A.G.B. du travail fait par le CDP, et a rappelé l'importance de cette instance participative afin que notre projet d'agglomération soit mis en œuvre en concertation avec les acteurs concernés et les citoyens.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du travail du Conseil de Développement Participatif.

Les élus sont invités à participer à la séance plénière de restitution du 12 octobre 2004

Pour extrait conforme,

Le Président